

ARRÊTÉ N° 2025_176

PORTANT FERMETURE DU PARC DE L'AIRE DES VENTS À DUGNY DU 03 AU 08 JUILLET 2025 POUR LA FÊTE CULTURELLE ET SPORTIVE TAMOULE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2021-270 du 1er juillet 2021 donnant délégation de signature à Mme Marion Alfaro, directrice générale adjointe des services du Département ;

Vu le courrier du 25 avril 2025 de demande de mise à disposition du site de l'Aire des vents pour l'organisation d'une fête sportive et culturelle tamoule le 06 juillet 2025;

Vu l'accord donné pour cette manifestation par M. Belaïde Bedreddine Vice-président du Conseil départemental ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Le site de l'Aire des vents sera fermé au public du 03 au 08 juillet 2025, en vue de la fête sportive et culturelle tamoule du 06 juillet 2025.

ARTICLE 2. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 3. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.



Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le



ID : 093-229300082-20250704-2025_176-AR

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le